

# Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **59 (1908)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Un arbre remarquable.

Un vaste mas de forêts, long d'environ 10 km et large de 2 km, s'étend de Wangen s. A. à la frontière de Soleure; il porte, sur territoire bernois, le nom de „Längwald“. La base géologique est le plus souvent constituée par des moraines du glacier du Rhône. Ce vaste domaine forestier appartient à huit communes. Les coupes rases pratiquées autrefois, on fait place aujourd'hui au jardinage. L'épicéa est l'essence dominante; mais, il y a quelque 100 ans, cette surface était peuplée en chêne et le panage fut exercé en grand, jusque vers les années 1820. Ces chênes furent exploités vers 1850, lors de la construction des voies ferrées et les coupes rases pratiquées dans ces belles chênaies fournirent pendant longtemps une quantité considérable de traverses.

Le Längwald d'aujourd'hui est pauvre en gros bois. Le seul exemplaire remarquable, c'est le sapin blanc reproduit en tête de ce numéro. Il se trouve à deux pas de la frontière de Berne et de Soleure. Cet arbre a une hauteur totale de 50 m et une circonférence de 4,70 m, mesurée à hauteur de poitrine. A partir de 19 m, la fût se partage en deux. La couronne commence à 24 m environ et sa projection horizontale donne un diamètre maximum de 18 m. L'âge ne doit pas être supérieur à 170 ans. L'aspect de la tige laisse conclure que ce sapin a longtemps vécu à l'état isolé; il est entouré actuellement d'épicéas âgés d'environ 80 ans.

La couronne de ce „gogan“ dépasse de beaucoup celles de ses voisins, et on l'aperçoit de fort loin. Cet arbre est encore entièrement sain, et si les rigueurs de la hâche lui sont épargnées, il pourra rester encore longtemps, à son poste d'observateur.

(D'après un article de la schweiz. Zeitschrift für Forstwesen).



## Affaires de la Société.

### Séance du Comité permanent, à Zurich, le 17 février 1908.

Tous les membres du Comité sont présents, à l'exception de M. l'inspecteur von Arx, retenu chez lui par une indisposition.

1° Communication du président relative à la remise à prix réduit de l'organe de la Société, aux membres du Club alpin et des sociétés d'utilité publique, offre acceptée avec remerciement.

2° La circulaire adressée au sujet du choix des forêts de réserve paraît avoir produit son effet et plusieurs réponses sont déjà parvenues au Comité. M. l'inspecteur Enderlin les examinera en temps utile et fera un rapport circonstancié à présenter à l'Assemblée générale de cet été.

3° Le caissier, M. l'inspecteur von Arx, est chargé de faire un rapport avec préavis sur l'opportunité de la création d'un fonds social, destiné à subventionner les forêts de réserve.

4° Le Comité établit un projet des objets à discuter à l'assemblée générale de Sarnen.

5° M. Ernest Bovet, candidat forestier stagiaire à Couvet, est reçu membre de la Société. *(Communiqué du Comité).*



## Communications.

### Un regard en arrière.

Nous avons sous les yeux un article publié dans le „Freie Rätier“ par M. le Dr Coaz, à l'occasion de la mort de M. Rimathé, inspecteur forestier d'arrondissement. Cet article intitulé „Forstlicher Rückblick“ résume en quelques mots l'histoire de la forêt grisonne, durant plus de  $\frac{3}{4}$  de siècle et il nous donne un coup d'œil rétrospectif des plus intéressants. Il nous permet de suivre pas à pas le développement de la législation forestière d'un canton qui, dans ce domaine, occupe certainement un des premiers rangs; de voir comment s'est organisé ce service forestier qui, de fort rudimentaire qu'il était à l'origine, en est arrivé, en quelque 60 ans, au degré que l'on sait. Le canton des Grisons est en effet le seul qui ait osé inscrire dans sa loi le principe fondamental de notre organisation forestière future: l'engagement du technicien, agent forestier communal.

Il serait fort intéressant de suivre M. Coaz dans son exposé. Mais nous devons nous borner à le faire dans une seule direction.

C'était en 1839. Le premier inspecteur forestier cantonal venait de quitter ses fonctions, après deux ans de service. Le Grand Conseil avait décrété une loi forestière, excellente sans doute, mais dont la mise à exécution devait se heurter d'abord, à bien des difficultés. La Direction des forêts était confiée à une commission temporaire et le canton était divisé en 3 arrondissements. Quel pouvait être le rôle de ces agents, perdus dans le vaste domaine confié à leurs soins? N'étaient-ils pas dans l'impossibilité d'introduire les rudiments d'un aménagement, dans ces forêts dont les propriétaires disposaient à leur guise?

Dès 1851, on songe à réorganiser le service forestier, composé alors d'un inspecteur et de son adjoint. La commission forestière avait été supprimée. Il fallait donc engager le personnel nécessaire. Mais,